

NOUS CONTACTER

VOS AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCE EXCLUSIFS

AXA FRANCE

Assoc JURIEN DE LA GRAVIERE ET
BORDET

32 RUE DE L HOPITAL

89700 TONNERRE

☎ 03 86 55 18 70

@ agence.bordettonnerredelagravie@axa.fr

N° ORIAS 07 013 189, 23 003 850
orias.fr



Assurance et Banque

M CLEMENT BERNARD
14T RUE ARMAND COLLIN
89700 TONNERRE

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat

0000022276957504

Nouveau contrat

Émis le **01/09/2025**

Votre référence Client

0089281004

Vos services en ligne

Gagnez du temps en utilisant
votre Espace Client sur
axa.fr ou l'**appli Mon AXA**



Votre + AXA

**Dépannage en moins d'1
heure**

24h/24 et 7j/7, sinon on
vous rembourse 30 €.

selon conditions sur axa.fr

INFORMATION PRÉALABLE À LA PROPOSITION de votre contrat d'assurance AUTO



Ce document est établi en application des articles L.112-3 et L.113-2 du Code des assurances relatifs à la déclaration du risque.

Ce document permet à vos Agents Généraux de vous conseiller un contrat qui est cohérent avec vos exigences et vos besoins et de vous préciser les raisons qui motivent ce conseil en application des articles L.521-2 et L.521-4 avant la souscription de votre contrat.

Votre Agent Général est soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec AXA France. Il est rémunéré par AXA France sous forme de commissions ainsi que d'autres avantages monétaires et non monétaires.

Les données que vous nous avez communiquées

Civilité : **Monsieur**

Prénom : **BERNARD**

Nom : **CLEMENT** Nom de naissance : **CLEMENT**

Date et lieu de naissance : **22 janvier 1951 à NEVERS**

Catégorie socio-professionnelle : **Ancien artisan, commerçant, chef d'entreprise**

Adresse de résidence : **14T RUE ARMAND COLLIN 89700 TONNERRE**

Téléphone portable : **06 10 24 10 30**

Email : **bernard.clement@free.fr**

Quels sont vos exigences et besoins ?

Au-delà de la Responsabilité civile et de la Défense pénale et le Recours suite à accident, contre quels risques souhaitez-vous être couverts ?

- | | |
|--|--|
| ▪ La protection du conducteur : | ☒ Oui / ☐ Non |
| ▪ La protection du véhicule : | ☒ Oui / ☐ Non |
| ▪ L'assistance en cas de panne ou accident : | ☒ Oui / ☐ Non |
| ▪ La protection juridique : | ☐ Oui / ☒ Non |

À quelle date souhaitez-vous que vos garanties prennent effet ?

Je souhaite être couvert à partir du **14 septembre 2025 à 00h00**.

100375-250901



Questionnaire de déclaration du risque préalable à la souscription de votre contrat

Ce questionnaire est établi en application des articles L. 112-3 et L. 113-2 du Code des assurances relatifs à la déclaration du risque.

L'identité du conducteur principal

Le conducteur principal désigne la personne parcourant chaque année le plus grand nombre de km en tant que conducteur du véhicule. Toutefois si le véhicule est utilisé pour un usage autre que privé, le conducteur principal est la personne qui présente le risque le plus aggravant au regard de l'usage du véhicule assuré (cf. chapitre « le véhicule assuré » ci-après)

Nom : **CLEMENT**

Prénom : **Bernard**

Date de naissance : **22 janvier 1951**

Date de permis : **octobre 1970**

Situation matrimoniale : **Marié(e)**

Profession : **Ancien artisan, commerçant, chef d'entreprise**

L'identité du(des) conducteur(s) occasionnel(s)

Souhaitez-vous désigner votre (vos) enfant(s) comme conducteur(s) occasionnel(s) ? ☐ Oui / ☒ Non

Les antécédents d'assurance

Au cours des 24 derniers mois, le conducteur principal a été assuré au moins 9 mois consécutifs.

Assureur précédent : **MMA** - résilié le **13 septembre 2025**

Durée d'ancienneté chez le précédent assureur : **7 années**

Le coefficient de réduction/majoration acquis à l'échéance de **janvier 2025** est de **0,50**.

Il est resté à cette valeur depuis **janvier 2020**.

Les sinistres survenus au cours des 24 derniers mois

Le conducteur principal a-t-il déclaré un (ou des) sinistre(s) au cours des 24 derniers mois, même non responsable(s) ?

☐ Oui / ☒ Non

Antécédents relatifs au conducteur principal et son/sa conjoint(e)

Le conducteur principal et son/sa conjoint(e) sont-ils titulaires du permis de conduire **en état de validité**, exigé pour la conduite du véhicule ?

☒ Oui / ☐ Non

Le conducteur principal et son/sa conjoint(e) ont-ils fait l'objet :

■ au cours des 3 dernières années

- de suspension(s) de permis de conduire supérieure(s) à 60 jours ?
- d'annulation(s) de permis de conduire ?
- de contravention(s)/condamnation(s) pour défaut d'assurance ?

☐ Oui / ☒ Non

☐ Oui / ☒ Non

☐ Oui / ☒ Non

■ au cours des 5 dernières années

- de contravention(s)/condamnation(s) pour conduite ou sinistres sous l'emprise d'un état alcoolique ?
- de contravention(s)/condamnation(s) pour conduite sous l'emprise de stupéfiants ?
- de contravention(s)/condamnation(s) pour délit de fuite ?

☐ Oui / ☒ Non

☐ Oui / ☒ Non

☐ Oui / ☒ Non

Le véhicule assuré

CITROEN BERLINGO II 21 L2 CA 1.6 BLUE HDI 100 CONFORT

Energie : Puissance fiscale : **5 CV**

1^{ère} mise en circulation : **novembre 2017**

Date carte grise ou date d'achat : **novembre 2017**

Propriétaire : **CLEMENT BERNARD**

Mode d'achat : **Comptant**

Le précédent véhicule avait été détenu 8 années.

Le véhicule a subi une transformation non conforme à la circulation ?

☐ Oui / ☒ Non

Distance parcourue annuellement avec le véhicule : supérieure à **10 000** kilomètres

Le conducteur principal est **propriétaire** d'une **maison**.

Le véhicule stationne habituellement la nuit sur un emplacement :

individuel	☒	clos	☒	couvert	☒
collectif	☐	non clos	☐	découvert	☐

Lieu de garage : **14T RUE ARMAND COLLIN 89700 TONNERRE FRANCE**

Le véhicule est destiné à un usage (mode d'utilisation tel que défini aux Conditions générales) :

- uniquement privé ☒
- privé et trajets du domicile au lieu de travail ☐
- privé, trajets du domicile au lieu de travail, trajets professionnels (hors tournées) ☐
- tournées – tous déplacements (hors transport de personnes ou de marchandises) ☐

Le véhicule fait-il l'objet de location entre particuliers ?

☐ Oui / ☒ Non

Le véhicule fait-il l'objet de transport rémunéré de personnes (hors covoiturage) ?

☐ Oui / ☒ Non

Le véhicule fait-il l'objet de transport rémunéré de marchandises ?

☐ Oui / ☒ Non

Pour l'ensemble du foyer du conducteur principal

- le nombre de véhicules est de 2 (hors camping-car, véhicule de collection ou 2 roues) ;
- le nombre de personnes titulaires du permis de conduire est de 2. Tous possèdent le permis depuis au moins 3 ans ou sont assurés personnellement en automobile.

Déclarations complémentaires

Vos déclarations complémentaires :

Les déclarations complémentaires de vos Agents Généraux :

Proposition de contrat d'assurance automobile

Compte tenu des éléments d'informations que vous nous avez communiqués, le contrat d'assurance Mon Auto d'AXA France constitue une solution adaptée au regard de votre situation et cohérente avec les besoins et exigences que vous avez exprimés.

Les garanties⁽¹⁾ du contrat d'assurance Mon Auto et vos choix

⁽¹⁾ L'ensemble des définitions des garanties du produit Mon Auto sont disponibles dans les Conditions générales qui vous sont remises lors de cet entretien sur le support durable de votre choix, y compris par envoi à votre adresse e-mail.

Garanties du produit Mon Auto	Garanties proposées	Garanties retenues
Responsabilité civile automobile	Incluse	Incluse
Responsabilité civile pour préjudice écologique	Incluse	Incluse
Responsabilité civile fonctionnement	Incluse	Incluse
Défense pénale et Recours suite à accident	Incluse	Incluse
Garantie du conducteurPlafond 250 000 €	Incluse	Incluse
Garantie du conducteur étendue - Plafond 500 000 €	OUI	OUI
Garantie du conducteur étendue - Plafond 1 000 000 €	OUI	NON
Garantie du conducteur étendue - Plafond 2 000 000 €	OUI	NON
Assistance (seuil d'intervention en cas de panne : 30 km du domicile)	Incluse	Incluse
Assistance (sans franchise kilométrique)	OUI	OUI
Bris de glace	OUI	OUI
Catastrophe naturelle ou technologique	OUI	OUI
Événement climatique	OUI	OUI
Attentat	OUI	OUI
Vol, Incendie	OUI	OUI
Dommages tous accidents, Vandalisme	OUI	OUI
Indemnisation renforcée	OUI	NON
Véhicule de prêt	OUI	NON
Protection juridique	OUI	NON
Contenu du véhicule - Plafond 1 000 €	OUI	NON
Contenu du véhicule - Plafond 2 000 €	OUI	NON
Contenu du véhicule - Plafond 3 000 €	OUI	NON
Accessoires et aménagements - Plafond 5 000 €	OUI	NON
Accessoires et aménagements - Plafond 10 000 €	OUI	NON
Accessoires et aménagements - Plafond 15 000 €	OUI	NON
Accessoires et aménagements - Plafond 20 000 €	OUI	NON

Informations sur l'utilisation de vos données personnelles

Dans le cadre de votre relation avec une société du groupe AXA pour un contrat d'assurance, cette dernière va principalement utiliser vos données pour la passation, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution de celui-ci. Elle sera également susceptible de les utiliser (i) dans le cadre de contentieux, (ii) pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, (iii) afin de se conformer à une réglementation applicable, ou (iv) pour l'analyse de tout ou partie des données vous concernant collectées au sein du groupe AXA, éventuellement croisées avec celles de partenaires choisis, afin d'améliorer nos produits (recherche et développement), évaluer votre situation ou la prédire (scores d'appétence) et personnaliser votre parcours client (offres et publicités ciblées). Les données relatives à votre santé éventuellement recueillies seront exclusivement utilisées pour la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, ce à quoi vous consentez en le signant.

Vos données seront conservées le temps nécessaire à ces différentes opérations, ou pour la durée spécifiquement prévue par la CNIL (normes pour le secteur de l'assurance) ou la loi (prescriptions légales).

Elles seront uniquement communiquées aux sociétés du groupe AXA, intermédiaires d'assurance, réassureurs, partenaires ou organismes professionnels habilités (comme AXA Banque) qui ont besoin d'y avoir accès pour la réalisation de ces opérations. Pour ceux de ces destinataires situés en-dehors de l'Union Européenne, le transfert est limité (i) aux pays listés par la Commission Européenne comme protégeant suffisamment les données ou (ii) aux destinataires respectant soit les clauses contractuelles types proposées par la CNIL soit les règles internes d'entreprise du groupe AXA de protection des données (BCR). Les données relatives à votre santé éventuellement recueillies ne seront communiquées qu'aux seuls sous-traitants habilités de la société avec laquelle vous avez signé votre contrat.

Lors de la souscription de votre contrat, certaines questions sont obligatoires. En cas de fausses déclarations ou d'omissions, les conséquences à votre égard pourront être la nullité du contrat souscrit (article L.113-8 du Code des assurances) ou la réduction des indemnités versées (article L.113-9 du Code des assurances).

Nous sommes légalement tenus de vérifier que vos données sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. Nous pourrions ainsi vous solliciter pour le vérifier ou être amenés à compléter votre dossier (par exemple en enregistrant votre email si vous nous avez écrit un courrier électronique).

Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Si vous avez donné une autorisation spéciale et expresse pour l'utilisation de certaines de vos données, vous pouvez la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'application de votre contrat.

Vous pouvez écrire à notre délégué à la protection des données pour exercer vos droits par E-mail (service.informationclient@axa.fr) ou par courrier (AXA France - Service Information Client - 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex). En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL.

Pour plus d'informations, consultez www.axa.fr/donnees-personnelles.html

Finalité du recueil des données et conséquences d'une inexactitude ou d'une omission

Je reconnais :

- avoir été informé(e) du caractère obligatoire des réponses aux questions posées dans le cadre de ma demande de souscription ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévue aux articles L.113-8 (nullité du contrat d'assurance) et L.113-9 (majoration de la cotisation ou application de la règle proportionnelle) du Code des assurances ;
- qu'au cours des échanges avec mes Agents Généraux, j'ai exposé ma situation personnelle et communiqué les éléments nécessaires à l'établissement d'une proposition d'assurance cohérente à mes besoins et exigences et dont les documents suivants m'ont été remis avant la souscription du contrat d'assurance :
 - le document d'information sur le produit d'assurance (DIPA) ;
 - le questionnaire de déclaration du risque ;
 - les Conditions générales Mon Auto modèle 972115I ;
 - l'information sur le tarif.

Démarchage téléphonique

Je suis informé(e) de mon droit à m'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site www.bloctel.gouv.fr.

Réclamations

Dans tous les cas, vous devez formaliser par écrit votre réclamation afin que nous puissions répondre au mieux à votre insatisfaction, et l'adresser :

À vos Agents Généraux dont les coordonnées figurent dans le présent document ou au service clients avec lequel vous êtes en relation, ou, à tout moment, au Service Réclamations en fonction de la nature du litige :

Pour les garanties d'assurance

- via le **formulaire de contact** sur **axa.fr** ou en ligne depuis votre Espace Client AXA
- ou par **courrier**, à l'adresse suivante :
AXA France - Service Réclamations - TSA 46 307 - 95901 Cergy-Pontoise Cedex 9

Pour les prestations d'assistance

- via le **formulaire de contact** sur **axa-assistance.fr/contact**
- ou par **courrier**, à l'adresse suivante :
AXA Assistance - Service Gestion Relation Clientèle - 8-10 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff

Nos engagements

Un accusé de réception vous sera adressé dans un délai maximum de dix jours.

Votre situation sera étudiée avec le plus grand soin et une réponse argumentée vous sera adressée dans un délai maximum de soixante jours.

Médiation

Vous pouvez saisir le Médiateur de l'assurance :

- deux mois après votre première réclamation écrite, que vous ayez reçu une réponse ou non de notre part
- et, en tout état de cause, dans un délai maximum d'un an à compter de la date de votre première réclamation écrite.

Cette saisine peut se faire :

- par **voie électronique** sur le site **mediation-assurance.org**
- ou par **courrier**, à l'adresse suivante : **Le médiateur de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.**

L'intervention du Médiateur est gratuite.

Le Médiateur formulera une proposition de solution dans un délai de 3 mois à réception de votre dossier complet.

Les deux parties, vous-même et AXA, restent libres de suivre ou non la proposition du Médiateur.

Vous conservez à tout moment la possibilité de saisir le tribunal compétent.

Je suis informé(e) qu'AXA France peut utiliser mes informations pour promouvoir ses offres d'assurance, banque et assistance. Je peux m'y opposer en cochant la case ci-contre ☐.

Fait en double exemplaire à TONNERRE, le 1 septembre 2025.

Signature du souscripteur

Pour l'assureur, par délégation
Vos Agents Généraux AXA France